

## **Willkie Farr & Gallagher LLP et Hogan & Hartson MNP, sur le lancement de l'offre publique d'échange de Gemalto sur les titres Gemplus**

**Le 7 décembre dernier**, Axalto Holding NV, société hollandaise cotée à Paris, et Gemplus International SA, société luxembourgeoise cotée à Paris et sur le NASDAQ, annonçaient avoir conclu un accord de rapprochement industriel permettant de donner naissance au leader mondial de la sécurité numérique.

La première des deux étapes du rapprochement a été réalisée le 2 juin dernier avec l'apport en nature à Axalto de l'intégralité des participations détenues par les deux actionnaires les plus importants de Gemplus, le groupe américain de fonds d'investissement Texas Pacific Group et certaines entités de la famille Quandt, soit 43,44 % du capital et 43,49 % des droits de vote de Gemplus. Concomitamment à ces apports, Axalto a modifié sa dénomination sociale en Gemalto N.V. et a déposé une offre publique d'échange sur le solde du capital de Gemplus, conformément aux accords conclus en décembre 2005. La banque conseil de Gemalto est Deutsche Bank, agissant également en qualité d'établissement présentateur de l'offre publique d'échange via sa succursale de Paris, et celle de Gemplus est Morgan Stanley. Ce projet d'offre a été jugé recevable par l'Autorité des marchés financiers en date du 13 Juin 2006.

Laurent Faugérolas et Stéphane Sabatier, associés, et Etienne Boursican, Special European Counsel, du cabinet Willkie Farr & Gallagher LLP, ont conseillé Gemalto sur cette offre, assistés de Macha Boccara-Baumer, Xavier Doumen et Carlton Greer, collaborateurs. Jon Lyman, Special European Counsel du bureau de Londres de Willkie Farr, a conseillé Gemalto sur les questions de droit boursier américain. Gemalto était également conseillée par le cabinet De Brauw Blackstone Westbroek sur les aspects hollandais (Joost Schutte et Houke Boon).

Jean-Marc Franceschi et William J. Curtin, associés du cabinet Hogan & Hartson MNP ont, pour leur part, conseillé Gemplus, assistés d'Alice Laroque et Edouard Eltvedt, collaborateurs ; John Basnage, associé, est intervenu sur les questions relatives au droit boursier américain. Gemplus était également conseillée par le cabinet Nauta Duthil sur les aspects néerlandais (Martin Grablowitz).

Deutsche Bank, succursale de Paris, établissement présentateur de l'offre publique d'échange, est conseillée par le cabinet Skadden (Pascal Bine).